

AVS 21: cette réforme avisée mérite un double OUI

L'AVS est l'un des principaux acquis sociaux de la Suisse. Mais même le système le plus performant s'enraie si on néglige son entretien pendant des décennies. La réforme AVS 21, qui prévoit une combinaison équilibrée de mesures impérativement nécessaires et acceptables pour nous tous, permet d'éviter cela.

Depuis 1948, l'AVS fait partie du paysage suisse de manière aussi immuable que les CFF. Imaginons maintenant que, malgré une augmentation constante du nombre de passagers, les CFF n'investissent pas dans leur modernisation pendant un quart de siècle, qu'ils n'achètent pas de nouveau matériel roulant, qu'ils ne construisent pas de lignes plus rapides et ne densifient pas les horaires. Je ne suis pas une planificatrice des transports, mais me permets de faire un pronostic: il ne faudrait pas longtemps avant que les transports publics ne s'effondrent. La dernière révision de l'AVS a été adoptée il y a 27 ans. Depuis lors, toutes les tentatives visant à adapter le 1er pilier aux besoins de notre époque ont échoué. Pendant longtemps, des arguments valables étaient avancés contre des réformes urgentes: avec l'augmentation de la masse salariale, davantage d'argent affluait dans les caisses et le vieillissement de la population était atténué par l'immigration de main-d'œuvre jeune. Mais ces facteurs positifs ne sont pas gravés dans le marbre et ne permettent pas de lutter sur le long terme contre la réalité implacable de la démographie.

Chaque année, le nombre de personnes quittant le marché du travail pour cause de retraite est désormais nettement supérieur au nombre de jeunes formés en Suisse. Parallèlement, l'espérance de vie des retraités continue d'augmenter. Il est certes incontesté que l'AVS ne peut plus continuer à fonctionner ainsi. Pourtant, les syndicats et les partis de gauche se mettent soudain à voir les choses en rose lorsqu'il s'agit de prendre des mesures concrètes pour assainir la situation. Soit ils embellissent la situation de l'AVS, soit ils appellent à un financement par la planche à billets de la Banque nationale. Les deux options ne sont pas durables. De même, une focalisation sur la question des sexes ne se justifie pas si l'on y regarde de plus près. Les femmes ne sont pas désavantagées en matière de prestations AVS et elles ne le seront pas non plus à l'avenir. Pour les générations de transition qui ont peut-être déjà planifié leur retraite, une adaptation progressive et des compensations généreuses sont prévues. On argumente certes à juste titre que l'égalité des sexes n'est pas encore atteinte dans tous les domaines en Suisse. Or la politique de l'égalité n'est crédible que si elle n'est pas menée de manière sélective.

La réforme AVS 21 est équilibrée. La part de loin la plus importante du financement additionnel est apportée par la légère augmentation de la TVA, ce qui touche davantage les personnes aisées qui consomment davantage. En même temps, elle apporte des avantages clairs en assouplissant l'âge de la retraite et en l'adaptant ainsi à la situation de chacun. Ce double projet mérite un double oui – pour que notre principale œuvre sociale ne finisse pas sur une voie de garage.